

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT), un outil d'aménagement du territoire et une stratégie de préservation de la biodiversité

Le SCoT est chargé de planifier, au niveau local, un réseau cohérent de continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques), afin de préserver durablement la biodiversité.

Ainsi, il ne s'agit plus de protéger uniquement des îlots de nature au sein de territoires de plus en plus fragmentés, mais au contraire de mailler l'espace non urbanisé, en intégrant les milieux naturels, les espaces agricoles et les espaces de nature en milieu urbain.

À travers un travail partenarial, les acteurs du territoire ont pu apporter leur regard, leur exper-

tise et formuler des propositions pour la construction d'une véritable armature écologique, appelée techniquement la trame verte et bleue (TVB), qui préserve la biodiversité et encadre les choix d'aménagement urbain.

Afin de limiter la fragmentation des espaces naturels et de préserver tous les espaces au maintien de la biodiversité, 4 grands types de territoires d'exception ont été identifiés sur la CARA :

- Les forêts et bois ;
- les zones humides ;
- les espaces de bocage ;
- les pelouses sèches.

Ces territoires d'exception sont reliés entre eux par des liaisons naturelles qui permettent les circulations de la faune et de la flore sauvages.

Renseignez-vous et exprimez-vous sur le projet de territoire en venant visiter l'exposition au siège de la CARA (107 av. de Rochefort à Royan), grâce au site internet www.agglo-royan.fr (onglet aménagement) ou envoyez vos observations par mail à scot@agglo-royan.fr

